

**Syndicat Intercommunal du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux
194, boulevard Albin Durand
84260 SARRIANS**

Affaire suivie par Bakour Laetitia et Bagnol Noémie

**COMPTE RENDU
Du 1^{er} juillet 2010
A Loriol du Comtat**

L'an deux mille dix et le 1^{er} juillet, les membres du comité syndical se sont réunis à Loriol du Comtat sur convocation qui leur a été dressée selon les formes légales,

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Alain GUILLAUME, (Aubignan), Alain XAVIER, Georges PEYRONNET, (Beaumes de Venise), Philippe HECKEL, Joël SERAFINI (Bédarrides par Communauté de Communes), Pierre VALLET, (Caromb), Bruno GANDON, (Carpentras), Pascal BULTE, (Crillon le Brave), Vincent SOARD (Lafare), Antoine ALARCOS, Jean-Pierre OLIOSO, (Loriol du Comtat), Pierre MARGAILLAN, Evelyne ESPENON (Monteux), Bernard GAUDIBERT (Saint Pierre de Vassols) , Robert ONDE (Sarrians), Pascal CHASTAN, (Vacqueyras), Pierre COURBET, Martine TERRAS (Villes sur Auzon).

ABSENTS EXCUSES : M Rey Guy, Soard Philippe, Bérangier Vincent, Onde Claude, Simon Noël

Monsieur Nicollet, maire de Loriol du Comtat souhaite la bienvenue aux délégués présents.

Il précise que sa commune n'est certes pas la plus étendue du syndicat mais que persistent toujours les problèmes du PPRI avec l'accroissement des demandes de terrains constructibles et aussi le changement de nature des activités agricoles. Il rappelle que sa commune reçoit toujours beaucoup trop d'eau et reste pénalisée par le montant de la contribution des communes trop importante (Loriol du comtat est 5eme au classement des contributions du syndicat en terme de versement)

Monsieur le Président le remercie, ouvre la séance et aborde l'ordre du jour par l'appel.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Gandon est proposé comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé.

Le compte rendu de la dernière réunion du 1^{er} avril à Lafare est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une question doit être retirée de l'ordre du jour. Il s'agit de la décision modificative n°1 sur le budget, car la Chambre Régionale des

Comptes a été saisie par la Préfecture sur le déficit du compte administratif 2009 en application des dispositions de l'article L.1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Durant la saisine, le comité syndical n'a plus de pouvoir budgétaire.

Mme Bakour indique que le conseiller de la Chambre est venu le 25 juin au siège du Syndicat afin de récolter des informations pour éclairer son rapport. Il faut maintenant attendre l'avis de la Chambre Régionale des Comptes pour avoir les conclusions financières de cette saisine. L'avis doit être remis sous un mois (NB : échéance 8 juillet 2010), communiqué aux délégués et si des mesures y sont prescrites, elles devront faire l'objet de délibération du comité. C'est pourquoi un comité syndical sera programmé pendant le mois de juillet.

Monsieur Margaillan précise que le conseiller de la Chambre Régionale des Comptes avait une position plus proche d'un rôle de conseil que de contrôle. Il estime cependant qu'un audit financier aurait dû être fait en 2008 lors de sa prise de fonction en qualité de nouveau Président.

Monsieur Guillaume intervient pour indiquer que c'est précisément ce qu'il a fait dans une structure dont il prenait la charge et que lors de la prise de fonction d'une structure, il faudrait toujours prévoir un audit financier. Par ailleurs il précise que ce contrôle de la Chambre Régionale des Comptes n'est pas négatif et qu'il faut rester optimiste.

M. Guillaume présente ensuite la **convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues**, afin de réaliser le diagnostic du niveau d'infestation par les ragondins des cours d'eau du Sud Ouest Mont Ventoux. L'objet de cette convention permettra aux agents du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues de réaliser un diagnostic d'infestation par le ragondin des berges des cours d'eau du bassin SOMV. Ce diagnostic concerne 114 km de berges endiguées. Pour le bénéfice de ces prestations, le SIBSOMV s'acquittera d'une contribution forfaitaire de 3200 €. Cette convention durera jusqu'au 31 décembre 2010.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Mme Bakour présente la proposition de **conventionnement pour adhérer au service hygiène et sécurité du centre de gestion Vaucluse**. Réglementairement, toute collectivité territoriale doit se conformer au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale. Or cela n'a jamais été mis en œuvre au SIBSOMV.

M. Guillaume fait remarquer que les règles de sécurité au travail sont aussi obligatoires dans les entreprises privées.

Réglementairement, le comité syndical devrait désigner un agent du SIBSOMV Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et un Agent Chargé de la fonction d'inspection (ACFI) ou passer une convention avec le centre de gestion à cet effet.

L'agent du SIBSOMV ne pourra être désigné « ACMO » qu'une fois qu'il aura réalisé une formation préalable à la prise de fonction dispensée par le centre national de la fonction publique territoriale (la session de l'année 2010 étant passée, il faudra attendre 2011). En revanche, dès à présent, le SIBSOMV peut conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse qui assurera la fonction d'ACFI. La convention sera conclue pour 3 ans.

Les prestations du CDG 84 fournies seront facturées forfaitairement 150 euros par an (sauf en 2010 qui sera proratisée) et le taux de cotisation au centre de gestion sera augmenté de 0,07%.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gandon est ensuite chargé de commenter **le rapport d'activité 2009.**

En préambule, il félicite les agents pour la nouvelle version du rapport d'activité qui fait une présentation claire du syndicat et de son fonctionnement et fait état de la liste des délégués présents ou absents aux comités syndicaux et des travaux en cours par fiches.

Les missions du personnel sont aussi décrites avec un organigramme fonctionnel. Mme Bakour, en qualité de directrice fait la liaison entre les services.

Mme Bagnol précise qu'au niveau de la présentation du rapport d'activité, elle s'est beaucoup inspirée de celui du Bassin des Sorgues et qu'elle avait notamment repris leur idée de présentation par fiches des travaux réalisés. Elle ajoute par ailleurs que les exemplaires adressés en mairie seront en couleur.

L'Assemblée Délibérante doit se prononcer sur l'adoption du rapport d'activité 2009 tel que joint à la note de synthèse.

Conformément aux dispositions L5211-39 du Code général de Collectivités Territoriales, les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de sa notification pour voter au sein de leur conseil municipal le rapport d'activité du syndicat 2009.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Margaillan reprend la parole afin de proposer **le vote d'un cinquième vice-Président**

Suite au retrait du Syndicat de la commune de la Flassan depuis le 1^o avril 2010, M. Bernard Rey ne fait plus partie des délégués et sa place de cinquième vice-président est vacante.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un cinquième vice-président. Cette élection sera réalisée conformément aux articles L.2122-7 à L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre Oliosio de la commune de Loriol du Comtat. Celui-ci étant d'accord et aucune candidature n'étant présentée.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Puis, il poursuit par la désignation **d'un 5^{ème} suppléant à la commission d'appel d'offres.**

Suite au retrait du Syndicat de la commune de la Flassan depuis le 1^o avril 2010, M. Bernard Rey ne fait plus partie des délégués et sa place de titulaire à la commission d'appel d'offres revient à Mme Espenon, 1^{ère} suppléante.

Conformément au Code des Marchés Publics, il est donc nécessaire de procéder à la nomination d'un cinquième suppléant à la CAO

Mme Bagnol précise que compte tenu des nouvelles dispositions du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres n'intervient plus à part sur les gros projets de travaux.

M Courbet se propose pour être 5^{ème} suppléant.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Heckel est chargé de la présentation **du projet de programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau 2009**

Ce programme concerne l'ensemble des communes du syndicat, pour un total de 94,6 km de cours d'eau à entretenir. Il est divisé en 4 lots qui correspondent à des secteurs de cours d'eau aux caractéristiques différentes.

Lot 1 :

Le Lot 1 concerne les cours d'eau des parties basse et moyenne du bassin, le plus souvent rectilignes et endigués, débroussaillés sur tout leur linéaire essentiellement mécaniquement. Le lot 1 correspond à 27 945 mètres pour un coût total estimé à 127 348,89 € HT.

Tronçon	Cours d'eau	Longueur (m)
1/02	Grande Levade	3 317
3/02	Auzon	5 615
3/M1/01	Mayre de Cabanis	688
5/01	Sorguette	2 622
5/02	Sorguette	1 858
13/01	Mède	7 169
51/01	Sorguette	1 724
52/01	Récaveau	4 952
B_didier	Bassin de Saint-Didier	/
B_famille	Bassin de Sainte-Famille	/
B_leg	Bassin de la Lègue	/
Total		27 945

Lot 2 :

Le Lot 2 concerne les cours d'eau des parties basse et moyenne du bassin, débroussaillés sur tout leur linéaire mécaniquement et manuellement. Le lot 2 correspond à 30 271 mètres pour un coût total estimé à 143 740,26 € HT.

Tronçon	Cours d'eau	Longueur (m)
3/F4/01	Fossé du Bigourd	1 036
3/F5/01	Fossé des Malauques	2 631
3/M2/01	Fossé de Saint-Paul	2 742
3/M3/01	Mayre de Malpassé	2 855
12/01	Brégoux	9 440
121/00	Mayre de Payan	538
121/01	Mayre de Payan	720
121/02	Mayre de Payan	2 057
123/01	Salette	3 423
123/T1/01	Lauchun	796
124/01	Rioulas (ou Saint-Véran)	4 033
Total		30 271

Lot 3 :

Le Lot 3 concerne les cours d'eau des parties moyenne et haute du bassin versant, plus sinueux, faisant l'objet d'abattage et de débroussaillage ponctuel et manuel. Le lot 3 correspond à 28 166 mètres pour un coût total estimé à 85 620,00 € HT.

Tronçon	Cours d'eau	Longueur (m)
3/03	Auzon	3 548
3/06	Auzon	3 063
3/08	Auzon	3 564
12/04	Brégoux et Lauron	2 222
12/05	Vallat de Chandeirolles	985
13/03	Mède	5 777
122/01	Seyrel	5 574
126/01	Gourédon aval	3 433
Total		28 166

Lot 4 :

Le Lot 4 concerne les traversées de communes pour un linéaire de cours d'eau de 8 253 mètres et un coût total estimé à 32 882,00 € HT.

Tronçon	Cours d'eau	Longueur (m)
2/04	Ayguette	824
3/07	Auzon	1 500
13/T2	Malagrones	1 321
123/02	Salette traversée	1 105
133/01	Mayre de la Font des Clapiers	2 047
138/01	Vallat du Bécarras	1 456
Total		8 253

Des curages ponctuels sont projetés, avec pour objectif de retrouver la capacité hydraulique du lit mineur. Afin de se conformer à la législation en matière de curage des sédiments, il est nécessaire d'effectuer des analyses physico-chimiques par un laboratoire agréé.

Le montant de la dépense à financer pour l'ensemble de l'opération s'élève à 446 000 € H.T. et se décompose comme suit :

Travaux hors taxes	389 591,15€
Analyse de sédiments	6 000,00€
Divers et imprévus	50 408,85€
Montant total à financer Hors Taxes	446 000,00€
TVA au taux de 19.6 %	87 416,00€
Montant total Toutes Taxes Comprises	533 416,00€

Le plan de financement est le suivant :

Aide Agence de l'Eau (30%)	133 800,00 €
Aide du Conseil Régional (30%)	133 800,00 €
Aide du Conseil Général (20%)	89 200,00€
Autofinancement ou emprunt (20%)	89 200,00€
Total HT	446 000,00€
TVA (19,6 %)	87 416,00 €
TOTAL TTC	533 416,00 €

Monsieur Guillaume soulève le prix prohibitif de l'analyse des sédiments bien que cette analyse est nécessaire afin de déterminer s'il est autorisé de regaler sur les berges ou d'évacuer les déchets en centre technique.

Monsieur Onde fait état des soucis de la mairie de Sarrians sur le bassin de Sainte croix où une étude géotechnique supplémentaire est demandée. Ceci augmente les coûts initiaux des travaux et met en retard la réalisation de ces travaux.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Puis il aborde la dernière question inscrite à ce comité du 1^{er} juillet à savoir **la sensibilisation et éducation a l'environnement**

Cette opération vise, dans le cadre d'une approche globale de sensibilisation à l'environnement, à aborder le thème de l'eau au travers d'une présentation des milieux aquatiques et de leur gestion. Cette sensibilisation est mise en place à destination du milieu scolaire et sera développée sur le thème de la découverte des rivières du bassin sud-ouest du Mont Ventoux et de leurs spécificités.

Le syndicat fera appel à une ou plusieurs structures intervenant habituellement en milieu scolaire et sur les thématiques liées à l'eau, aux milieux aquatiques et aux milieux naturels en général.

Dans le cadre du Contrat de Rivières, cette opération est estimée à 15 000 € HT pour les années 2011 à 2013 et son plan de financement est le suivant :

Agence de l'Eau RM&C (50%)	7 500 €
Conseil Régional de PACA (20%)	3 000 €
Conseil Général de Vaucluse (10%)	1 500 €
Autofinancement ou emprunt (20%)	3 000 €
TOTAL (100%)	15 000 €

Monsieur Margaillan précise qu'entre 2009 et 2010, 15 classes ont déjà participé à cette opération et que la journée de restitution à Beumes de Venise a été un franc succès qui plus est très apprécié par les enseignants qui sont nombreux à vouloir y participer.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Dans les questions diverses il est fait état :

Du délai de restitution de l'étude hydrologique et ce sur demande de M Courbet qui en attend les résultats pour le PPRI de la commune de Villes sur Auzon.

Mme Bakour précise que le délai de réalisation était de 6 mois plus 6 mois de validation avec les membres du comité technique. En l'occurrence, afin d'informer les élus, une réunion devrait être prévue en octobre 2010. Il n'y a pas de retard particulier sur cette opération et le bureau d'étude travaille dessus.

Par ailleurs Mme Bakour informe les délégués du désengagement de plus en plus important de l'Etat dans les plans de financement des projets. Les plans de financements votés à hauteur de 80 % d'aide ne sont actuellement plus atteints, cela pose un problème pour la réalisation des projets du Syndicat. C'est le cas pour le projet de piège à matériaux sur le Malaugu à Bédoin, dont le plan de financement fait intervenir l'Etat avec un taux de 30 % d'aide. A la sollicitation financière du Syndicat, en vue de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération, à l'heure actuelle, l'Etat n'a pas encore accordé d'arrêté attributif d'aide. Comme cela impacte la part d'autofinancement du SIBSOMV, le projet est suspendu.

Elle ajoute que d'autres demandes de financement à l'Etat n'ont pas encore reçu d'aval, comme par exemple le financement du poste de chargé de mission PAPI pour l'année 2010.

Un débat s'instaure entre les délégués.

Ce désengagement de l'Etat est problématique car Mme Bagnol rappelle tout de même que les projets PAPI ont été décidés par Mme Bachelot ministre de l'environnement en 2004 et donc l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général avaient d'ailleurs à cette époque été mis devant le fait accompli afin de financer ces projets d'envergure. Le désengagement de l'instigateur du projet entraînerait donc forcément un désistement des autres partenaires financeurs. Dans la meilleure optique même si les autres financeurs maintenaient leurs financements, le syndicat aurait-il la possibilité par l'autofinancement (ou par l'emprunt) de supporter cette dépense supplémentaire non prise en charge par l'Etat ?

Monsieur Guillaume intervient pour préciser que ce désistement de l'Etat s'effectue afin de mobiliser et faire appel aux fonds Européens.

Mme Bakour s'inquiète cependant du recours au fonds européen et notamment sur la complexité des demandes d'interventions financières qui font l'objet de procédures complexes.

Ce désengagement de l'Etat pose la question plus fondamentale de la réalisation des projets PAPI.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h30 et les délégués invités à lever le verre de l'amitié